Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Direction des systèmes d'Information et du numérique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES

ACQUISITION ET MAINTENANCE DE COPIEURS MULTIFONCTIONS AVEC FOURNITURE DE CONSOMMABLES, DE LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	ACH26054
Date limite de remise des plis	***18/12/2026*** à ***12:00***

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur**

Le **centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT) dont les missions sont décrites sur le site institutionnel : http://www.cnfpt.fr.

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Représentant : Belkacem MEHADDI Directeur général
Adresse : 80 rue de Reuilly - CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ACQUISITION ET MAINTENANCE DE COPIEURS MULTIFONCTIONS AVEC FOURNITURE DE CONSOMMABLES, DE LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

Code CPV	Libellé CPV
48900000-7	Logiciels et systèmes informatiques divers
72268000-1	Services de fourniture de logiciels
50313000-2	Maintenance et réparation de matériel de reprographie
50313100-3	Services de réparation de photocopieurs
50313200-4	Services d'entretien de photocopieurs
30121100-4	Photocopieurs
30120000-6	Photocopieurs et matériel d'impression offset

- **Caractéristiques principales du contrat**

Objet du contrat	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE COPIEURS MULTIFONCTIONS AVEC FOURNITURE DE CONSOMMABLES, DE LOGICELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES
Acheteur	CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures et services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	France métropolitaine (Corse comprise)

Allotissement

L'article L. 2113-11 du code de la commande publique autorise à ne pas allotir lorsque :
- L'allotissement risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

La consultation n'est pas décomposée en lots car l'allotissement rend techniquement plus difficile l'exécution du marché au regard des considérations à prendre en compte dans le cadre du besoin à couvrir, et notamment de la nécessité d'avoir une gestion du parc de copieurs multifonctions homogène facile à suivre et piloter au niveau national pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du CNFPT.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Les textes applicables au présent marché sont le code de la commande publique (ci-après dénommé « code ») et ses annexes, dans leur version en vigueur au jour de l'envoi en publication de l'avis d'appel à la concurrence ou, à défaut d'avis, de la date d'engagement de la présente consultation.

Déroulé de la procédure et planning indicatif

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	décembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	janvier 2027
Classement des offres et attribution du contrat	mars 2027
Information des candidats non retenus	avril 2027
Signature et notification du contrat	mai 2027

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Habilitation du mandataire du groupement
- Bordereau de prix unitaire (BPU)
- Détail quantitatif estimatif (DQE)
- Cadre de Cohérence Technique - (CCT)
- Cadre de Réponse Technique Partie 1
- Cadre de Réponse Technique Partie 2
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe :
  - Annexe 1 « Implantation géographique des sites »
- Règlement de la consultation (RC)

Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://cnfpt.marches-publics.info.

Conditions d'utilisation de la plateforme

Le CNFPT est doté d'un profil acheteur https://cnfpt.marches-publics.info permettant aux opérateurs économiques d'obtenir gratuitement l'ensemble des documents de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats s'engagent à prendre connaissance de tous les documents déposés par le pouvoir adjudicateur sur la plate-forme notamment ceux déposés dans les fichiers relatifs aux pièces

communes du marché concerné.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Ainsi, avant de pouvoir télécharger les documents de la consultation, les opérateurs doivent choisir le mode de téléchargement souhaité :

· **Téléchargement en mode anonyme** ne permettant pas d'être tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées durant la période de publicité.

· **Téléchargement en mode identifié (recommandé) :** la validité de l'adresse électronique utilisée pour informer des éventuelles modifications aux documents de la consultation et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité est de la responsabilité de l'opérateur.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, dont les préalables (prérequis), les modalités de dépôt avec test préalable, les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle antivirus, la correspondance électronique, les modalités de saisie du service d'assistance, doivent être consultées sur le profil acheteur à l'adresse suivante : https://awsolutions.fr/blog/cgu/.

Liens vers les pages d'assistance du profil acheteur :

- https://cnfpt.marches-publics.info/pratique-assistance.htm
- https://awsolutions.fr/blog/assistance-fournisseur/

Pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur :

- support-entreprises@aws-france.com (à privilégier pour des raisons de traçabilité)
- 0892 14 00 04

/!\ Avant la date limite de dépôt des plis, il est demandé aux candidats de déposer un dossier complet de remplacement en cas de plis successifs sur un même lot ou marché car seul le dernier dépôt est pris en compte par le profil acheteur.

Précisions sur les candidatures (groupement, candidature multiple, liens entre candidats)

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée avant l'attribution. Le mandataire du groupement devra toutefois être solidaire pour l'exécution du marché public de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du CNFPT.

Le candidat n'est pas autorisé à présenter plusieurs offres par marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à la décision du Conseil d'État (n°436532 du 8 décembre 2020, Métropole Aix-Marseille-Provence), si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales sont à regarder comme un seul et même soumissionnaire et seule est retenue la dernière réponse déposée (article R. 2151-6 du Code de la commande publique).
Conformément à l'article R. 2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 210 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des plis**

Les plis doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : **https://cnfpt.marches-publics.info** (renseigner le n° de consultation : ACH26054 dans le moteur de recherche).

Les conditions d'utilisation de la plateforme sont à consulter ci-avant (paragraphe du même nom dans le 2.) et sur https://awsolutions.fr/blog/cgu/.
En particulier, il est conseillé de déposer les plis électroniques **24 heures** avant l'expiration du délai et 48 heures en cas de fichiers ou plis massifs (notamment > 500 Mo ou si le poste informatique utilisé ne dispose pas d'une mémoire centrale libre suffisante).
Concernant le nommage, il est recommandé d'intituler les fichiers avec au **maximum 30 caractères**, sans accent ni caractère spécial.

En cas de difficulté, pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur dans le cadre d'un dépôt, il convient d'envoyer un mail au support-entreprises@aws-france.com en indiquant la raison sociale, le nom et n° de téléphone de la personne effectuant le dépôt, la référence de la consultation (ACH26054), le nom de l'acheteur (CNFPT) et en signalant la phase de dépôt pour que la demande soit priorisée. L'assistance peut ensuite être contactée par téléphone (0892 14 00 04).

Il est précisé que sur le profil acheteur, les dates et heures limites ainsi que l'horodatage opéré sur l'ensemble des consultations du CNFPT sont configurés selon les dates et heure en vigueur en **métropole**, y compris pour les consultations lancées par les délégations situées en outre-mer.

Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats ont la faculté de faire parvenir au CNFPT une **copie de sauvegarde** de leur candidature et de leur offre sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB…) ou sur support papier. Les conditions d'ouverture de cette copie sont fixées dans l'annexe 6 du code.
La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé indiquant le n° ACH26054 et l'objet de la procédure : ACQUISITION DE COPIEURS MULTIFONCTIONS ET PRESTATIONS ASSOCIEES et la mention " COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR" suivi du nom du candidat.
Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-après.

Siège du CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS
Contact : Siège du CNFPT (à l'accueil)

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf jours fériés).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis**

Candidatures (conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats) :

A l'appui de leur candidature, les candidats et, le cas échéant, chaque membre du groupement d'opérateurs économiques, doivent fournir les documents et informations suivants :

Documents et informations	Descriptif
Référence services	Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Chiffre d'affaires global et lié à l'objet du marché	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché et portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Moyens humains (effectifs)	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 fourni prérempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 fourni prérempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

NB : l'opérateur est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen si, pour une raison justifiée, il n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) qui doit être rédigé en français.
Pour présenter le DUME, les candidats doivent utiliser l'espace dédié sur le site ChorusPro, accessible gratuitement. Il leur appartient de le remplir en ligne, en se basant sur les informations requises du CNFPT. (Si le DUME figure parmi les documents de la consultation, ils peuvent le remplir en ligne sur la base du modèle préétabli par le CNFPT).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demandés dès lors qu'ils peuvent être obtenus directement et gratuitement par le biais d'un **système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique**. Dans cette hypothèse, le candidat devra fournir à l'appui de sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

Pour se prévaloir de la possibilité offerte par l'article R.2143-14 du code, le candidat donne toutes les informations (n° de procédure et intitulé) permettant de retrouver les documents justificatifs et moyens de preuve déjà fournis au service acheteur du CNFPT. Ces documents doivent être encore valables.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement (ou ce qui en tient lieu) :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles et techniques d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui), il doit joindre le cas échéant - pour chacun d'eux - l'ensemble des éléments énumérés et apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution des prestations, par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

Offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Bordereau de prix unitaire (BPU)	Un Bordereau de prix unitaires (BPU) dûment rempli dans son format Excel original (xlsx ou xls). Ce document a valeur contractuelle
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Un DQE dûment rempli dans son format Excel original (xlsx ou xls). Il n'a pas de valeur contractuelle. Il servira uniquement à l'analyse du critère prix.
Tarifs ou catalogue	Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat au format Excel (xlsx ou xls) avec la totalité des prix unitaires et indiquant, le cas échéant, les prix remisés sur les produits y figurant pour : - Les pièces détachées les plus courantes relatives aux différents matériels proposés ; - Pour chaque licence nécessaire, les coûts publics et remisés des solutions logicielles proposées.
Cadre de Cohérence Technique - (CCT)	Dûment rempli et restitué dans son format Excel original (xlsx ou xls)
Cadre de Réponse Technique partie 1	Dûment rempli et restitué dans son format Excel original (xlsx ou xls)
Cadre de Réponse Technique partie 2	Dûment rempli et restitué dans son format Excel original (xlsx ou xls) Les points abordés aux onglets suivants sont à renseigner directement dans le cadre de réponse partie 2 : - « Délais » - « Démarche éco-responsable » - « Cyber sécurité » Les points abordés aux onglets « Précisions Mémoire Technique » et « Egalité femmes-hommes » feront l'objet d'un renvoi au mémoire technique que le candidat prendra soin d'indiquer à même le cadre de réponse.
Mémoire technique	Les candidats sont invités à transmettre un mémoire technique qui développe les points évoqués aux onglets « Précisions Mémoire Technique » et « Egalité femmes-hommes » du cadre de réponse partie 2. De plus, les candidats y annexeront les documents suivants : - Un descriptif du processus de reconditionnement des matériels - Sommaire type de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) - Un exemple de support de comité de suivi ou de pilotage - Un exemple de facture
Déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant	Dans l'hypothèse où le candidat envisage d'ores et déjà d'avoir recours à la sous-traitance, il doit joindre une déclaration conforme aux dispositions des articles R.2193-1 et R.2193-2 du code de la commande publique

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES, DES OFFRES ET FORMALITES A ACCOMPLIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

- **Analyse des candidatures**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des capacités ou critères suivants :

Capacités/critères	Compléments
1. Capacité économique et financière	Capacité économique et financière apprécié suivant les informations de candidature demandées
2. Capacités techniques et professionnelles	Capacités techniques et professionnelles appréciées suivant les informations de candidature demandées

En application de l'article R.2144-2 du code, si le CNFPT constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

Le CNFPT vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquelles le candidat s'appuie. Cette vérification est effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2144-2 à R.2144-7 du code.

La vérification de la capacité financière, technique et professionnelle et de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public. Le CNFPT peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

Sont éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature requises ou encore ceux n'ayant pu produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le CNFPT.

- **Jugement des offres**

Le CNFPT vérifie que les offres reçues dans les délais requis, sont régulières, acceptables et appropriées.

Le cas échéant, le CNFPT peut autoriser la régularisation d'offres dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
Critère 1. Prix (45 %)	Sur la base du DQE
Critère 2. Valeur technique (45%)	
Sous-critère 2.1 Adaptation des moyens humains et techniques mis en œuvre pour atteindre la qualité de service attendue (40%)	Sur la base du : • Cadre de Réponse technique Partie 1. • Cadre de Réponse technique Partie 2. • Mémoire technique
Sous-critère 2.2 Cohérence et pertinence de la méthodologie d'accompagnement et pilotage proposé (20%)	
Sous-critère 2.3 Qualité des matériels et pertinence du niveau de fonctionnalité et d'ergonomie (10%)	
Sous-critère 2.4 Fonctionnalités des outils logiciels (10%)	
Sous-critère 2.5 Etendue de la prise en compte des enjeux de Cybersécurité	

(10%)	
Sous-critère 2.6 Couverture du besoin au regard des spécifications techniques générales du CNFPT (10%)	Sur la base du Cadre de Cohérence Technique (CCT)
Critère 3. Démarche de développement durable appliquée aux prestations du marché (10%)	
Sous-critère 3.1 Qualité de la démarche éco-responsable (5 %)	Sur la base du Cadre de Réponse Partie 2.
Sous-critère 3.2 Performance de la démarche de promotion de l'égalité femmes-hommes (5%)	Sur la base du mémoire technique.

- **Mise au point**

S'agissant d'une procédure d'appel d'offres ouvert, il ne peut y avoir de négociation avec les candidats. Toutefois, le CNFPT pourra procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne pourra avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Cette mise au point fera l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement remis par l'attributaire et sera signée des deux parties contractantes.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire**

L'attribution définitive est prononcée sous réserve que le candidat retenu produise les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'opérateur économique accompagné d'un RIB. Les coordonnées bancaires doivent également figurer au sein de l'AE.
Attestation de régularité sociale	Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de 6 mois. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Certificat de régularité fiscale	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Déclaration préalable de détachement de travailleurs sur le sol français	Le cas échéant, les pièces prévues à l'article R. 1263-12 [détachement de travailleurs] du code du travail
Liste nominative du personnel étranger	Le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 [liste nominative du personnel étranger] du code du travail.
Numéro unique d'identification	Depuis novembre 2021, en remplacement de l'extrait du registre pertinent, est requis le numéro unique d'identification (SIREN ou SIRET) permettant au CNFPT d'accéder aux informations pertinentes par le biais de l'annuaire https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/. Si l'attributaire est étranger, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement

Document	Descriptif
	judiciaire. Pour ne pas être exclu, l'attributaire doit bénéficier un plan de redressement ou justifier être habilité à poursuivre leurs activités pendant la durée du marché.
Signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (ATTRI 2)	En cas de sous-traitance signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (formulaire ATTRI 2)
Habilitation du mandataire par ses cotraitants, le cas échéant	En cas de groupement, production d'une habilitation du mandataire du groupement sur la base du modèle mis à disposition dans le DCE.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment ou**, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R.2143-15 du code, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande comportant plusieurs prix unitaires, en vue de faciliter les commandes et le paiement des prestations, il est transmis à l'attributaire un BPU au format excel correspondant à l'outil de gestion financière du CNFPT (Grand Angle) afin qu'il y reporte ses prix.

- **Signature de la candidature et de l'offre**

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour signer sa candidature (le cas échéant, habilitation du mandataire par les cotraitants, attestation de mise à disposition de moyens de tiers) et son offre (acte d'engagement -ou ce qui en tient lieu- joint à la demande du CNFPT et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) conformément aux prescriptions suivantes :

- Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R. 2142-3 du code, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire. La signature est apposée par un représentant légal ou par une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (si non inclus dans l'acte d'engagement ou ce qui en tient lieu).
- En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant). Le formulaire ATTRI2 peut être utilisé.

En cas de signature électronique, les dispositions de l'annexe 12 du code s'appliquent.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude des documents de la consultation, les candidats font parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur du CNFPT : https://cnfpt.marches-publics.info/. Aucune réponse ne peut être garantie pour les questions posées dans un délai inférieur.

- **Obligations de vigilance**

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse mail durable, redirection automatique, utilisation d'anti-spam…) et doit s'assurer que les messages envoyés par le portail https://cnfpt.marches-publics.info, ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe à tous les candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui seraient envoyés quels que soient les moyens de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

Les candidats ont également l'obligation de faire clarifier toute erreur matérielle, contrariété d'information ou toute ambiguïté qu'ils constatent dans les documents de la consultation en adressant leurs questions via le profil acheteur du CNFPT (https://cnfpt.marches-publics.info) ou, à défaut, en s'adressant à la personne désignée dans le règlement de la consultation à cet effet.

- **Données à caractère personnel**

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : Les opérateurs économiques sont avisés que les informations collectées dans le cadre de la présente consultation, susceptibles de contenir des données à caractère personnel (notamment : nom, prénom, fonction et coordonnées professionnelles de représentants des candidats ou de personnes pressenties pour l'exécution des prestations), sont exploitées à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi, de traçabilité et d'archivage de la procédure et de ses documents. Les coordonnées peuvent également être utilisées par le CNFPT à des fins de sourçage (dans la limite de la réglementation). Les informations concernant l'attributaire seront également exploitées dans le cadre de l'exécution du marché public à naître aux fins de permettre un bon déroulement des prestations objet du marché.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent RC, puis, si nécessaire, auprès de la déléguée à la protection des données du CNFPT (donneespersonnelles@cnfpt.fr), et enfin auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne sont jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Le CNFPT s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment celles relevant du secret des affaires.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de validité du contrat de type « Tarn-et-Garonne » (du nom de la décision du Conseil d'Etat l'instituant) dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Les recours doivent être adressés au tribunal territorialement compétent est fixé conformément aux dispositions de l'article R. 312-11 du code de justice administrative, soit, sauf exception prévue à cet article, celui dans le ressort duquel se trouve le lieu prévu pour l'exécution du contrat.
Le tribunal compétent pour tout litige intervenant entre le CNFPT et les candidats de la présente consultation est le tribunal administratif de Paris.

Site internet : www.conseil-etat.fr/tribunaux-cours/la-carte-des-juridictions-administratives ou liste
Les coordonnées du tribunal sont disponibles sur le site du Conseil d'Etat.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance).
Formulaires candidats (DAJ)